

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

PARAISSANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et les annonces s'adresser au Chef de l'Imprimerie Officielle à Rufisque. Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.

Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 25 francs.

TARIF DES ABONNEMENTS

	VOIE NORMALE		VOIE AÉRIENNE	
	Six mois	Un an	Six mois	Un an
Sénégal, États Union post. A. O.	—	—	—	—
États Communauté.....	1.400 frs	2.500 frs	2.200 frs	3.700 frs
France.....	1.400 frs	2.500 frs	2.400 frs	4.300 frs
Étranger.....	1.900 frs	3.000 frs	3.200 frs	5.500 frs
Prix du numéro : Année courante	60 frs - Année précédente : 65 frs			
Recommandé : Voie normale	125 frs - Voie aérienne : 150 frs			

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne..... 65 francs
Chaque annonce répétée..... Moitié prix
(Il n'est jamais compté moins de 350 frs pour les annonces)

Compte postal : 45-20 — DAKAR

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

LOI

1961

13 mai..... Loi n° 61-32 relative au premier plan quadriennal de développement pour la période 1961-1964 225

PARTIE OFFICIELLE

LOI

LOI N° 61-32

relative au premier plan quadriennal de développement pour la période 1961-1964

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. — Est approuvé le premier plan quadriennal de développement qui constitue le cadre de la politique économique et des programmes d'investissements pour la période 1961-1964.

Art. 2. — Les mesures d'exécution, tant en ce qui concerne les investissements de l'Etat que les actions nécessaires à l'application du plan, feront l'objet de lois programmes.

Art. 3. — Chaque année, avant la présentation du budget, le Gouvernement présentera à l'Assemblée nationale un rapport rendant compte des mesures prises pour l'exécution du plan, des résultats obtenus ainsi que des difficultés rencontrées.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Dakar, le 13 mai 1961.

LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil,

MAMADOU DIA.

Le ministre du plan, du développement et de la coopération technique,

AMADOU KARIM GAYE.

Le ministre des finances,

ANDRÉ PEYTAVIN.

PREMIER PLAN QUADRIENNAL DE DÉVELOPPEMENT

INTRODUCTION

Avant de définir le contenu du plan, il importe de situer le Sénégal dans son cadre économique actuel pour mieux faire apparaître les caractères de notre planification.

I. — L'ÉTAT ACTUEL DE L'ÉCONOMIE SÉNÉGALAISE.

A. — Le cadre physique et la population.

Ayant des frontières communes avec :

— La Mauritanie, au nord;

— Le Mali, à l'est;

— La République de Guinée et la Guinée « portugaise » au sud, le Sénégal, vaste plateforme de 200.000 kilomètres carrés, est soumis à l'influence de l'océan (500 kilomètres de côtes) et du « Fleuve », dont il partage le cours (1.700 kilomètres) avec ses voisins.

La diversité des climats (climat soudanien sur presque tout l'ensemble du pays, sud-saharien à l'extrême nord; sub-canarien du Cap-Vert à la Mauritanie; sub-guinéen en Casamance), résulte d'une disparité importante de la pluviométrie selon les régions : 350 m/m d'eau par an à Podor (Fleuve), contre 1.800 m/m à Oussouye (Casamance).

Le climat, le peuplement et les activités économiques permettent de distinguer *six grandes régions naturelles* qui correspondent (en général largement) aux régions administratives actuelles :

- La Vallée du Fleuve Sénégal;
- La Région Sylvo-pastorale;
- Le Sénégal oriental;
- La Casamance;
- La zone arachidière;
- La Région maritime (de Saint-Louis à l'estuaire du Saloum) où se trouve Dakar.

La population totale actuellement estimée à 3.100.000 habitants occupe très inégalement la surface du territoire.

Pour une densité moyenne de 15 habitants au kilomètre carré, on compte :

- 40 à 70 habitants au kilomètre carré dans le Sine-Saloum;
- 35 à 45 habitants au kilomètre carré dans la Vallée du Fleuve;
- 25 habitants au kilomètre carré en Basse Casamance;
- 9 habitants au kilomètre carré en Haute Casamance;
- 2 habitants au kilomètre carré dans la zone Sylvo-pastorale.

La composition par ethnie est la suivante :

- Les Quoloffs représentent 36 % de la population;
- Les Peulhs 17,5 %;
- Les Sérères 16,5 %;
- Les Toucouleurs 9 %;
- Les Diolas 9 %;
- Les Mandingues 6,5 %.

La structure par âge de la population africaine fait apparaître que : les enfants de 0 à 14 ans représentent 41 % de la population; les adultes de 15 à 59 ans, 52 %; et ceux de 60 ans et plus, 7 %. Les données révèlent la jeunesse de la population, élément très positif, car source de dynamisme. Cette potentialité est soutenue par un taux de croissance annuel de 2 à 2,5 %, ce qui signifie que la population sénégalaise augmentera du simple au double dans les trente années à venir.

Environ 20 % de la population totale est concentrée dans les villes (plus de 2.000 habitants). Une partie de ces urbains cultive également la terre et la forte migration saisonnière de Toucouleurs, Diolas et Sérères vers Dakar, rend ce chiffre très relatif. Néanmoins, le nombre d'habitants dans les grands centres augmente sans cesse, sans pour correspondre autant à une croissance proportionnelle des activités économiques productives.

On a estimé à plus de 50 % la population active. Ses activités s'exercent dans trois secteurs qui rassemblent toutes les formes économiques actuellement pratiquées : le secteur primaire et traditionnel, le secteur secondaire, le secteur tertiaire.

Dans le secteur traditionnel qui occupe 85 % de la population active :

- 80 à 85 % des travailleurs sont agriculteurs;
- 10 à 15 % combinent cette activité avec l'élevage sans qu'il y ait association technique de la culture et de l'élevage;
- 2 à 3 % sont uniquement pasteurs;
- et l'on compte 1 % de pêcheurs.

Le secteur secondaire représente environ 8 % de la population active. Les effectifs qui y sont employés se répartissent approximativement en 6/10^e d'artisans et 4/10^e de travailleurs industriels.

Le secteur tertiaire est plus hétérogène, puisqu'il réunit à la fois les 2/3 des salariés et les 3/4 des non-autochtones. Les ouvriers et employés au service de l'administration et d'entreprises publiques ou privées, représentent 7 % de la population. Enfin, le secteur des administrations distribue la moitié des salaires.

Ces données qui portent sur la répartition des travailleurs dans les différents secteurs d'activité, doivent cependant être considérées en fonction d'un sous-emploi saisonnier en milieu rural (4 à 5 mois pendant la saison sèche) et chronique dans les centres urbains (30 % environ de la population travaillant dans l'agglomération dakaroise).

En résumé, une population jeune, rurale à 80 %, voit ses besoins essentiels encore largement insatisfaits, en dépit des efforts considérables entrepris depuis dix ans.

B. — La satisfaction des besoins.

Du point de vue de l'hygiène et de la santé, on enregistre encore de nombreuses carences alimentaires au cours de l'année est très inégale; partout dans le monde rural existe une « période de soudure » variant de 1 à 5 mois selon les régions et les ménages. L'ensemble de la population ne souffre pas d'une sous-nutrition caractérisée. D'après les enquêtes récentes, la valeur calorifique moyenne de la ration alimentaire varie entre 2.300 et 2.900 calories. Mais elle est souvent mal équilibrée : le manque de vitamines et de protides animaux est particulièrement sensible; sauf dans les grandes villes et dans les zones qui leur sont proches, la consommation de la viande est insuffisante; celle de poisson augmente, mais reste encore faible dans les zones rurales. Sans constituer un appoint régulier, la consommation de fruits et légumes verts existe partout et aurait tendance à se développer.

Du point de vue de l'hygiène et de la santé, on enregistre encore de nos jours un niveau de santé déficient pour l'ensemble de la population, bien que les villes possèdent un équipement sanitaire plus important que les campagnes. L'insuffisance de moyens de lutte contre les grandes endémies, la propagation rapide des épidémies, le manque d'hygiène et les carences alimentaires, entraînent une mortalité très élevée, en particulier chez les enfants, pendant les premiers mois de la vie (période de sevrage souvent difficile).

Le système éducationnel est encore caractérisé par la faible intégration des différentes formes d'éducation qui existent au Sénégal. A côté de l'éducation traditionnelle, qui est l'œuvre exclusive de la famille et du village, à côté de l'éducation religieuse, coexistent les cycles scolaires classiques qui s'inspirent tous du système français. L'enseignement primaire est relié de façon satisfaisante à l'enseignement secondaire, mais ces deux cycles n'ont que peu de liaisons avec l'enseignement technique.

L'alphabétisation des adultes ne résulte pas encore d'une action systématique et coordonnée, malgré l'étendue des besoins : le nombre d'adultes analphabètes est de l'ordre de 95 % dans le monde rural, 75 % des hommes habitant Dakar et 97 % des femmes.

Dans l'ensemble, cependant, et si l'on compte l'enseignement privé qui est correctement relié à l'enseignement public, le taux de scolarisation estimé pour l'ensemble du Sénégal était de l'ordre de 23 % (1959-1960), avec une forte prédominance pour les grandes villes (57 %) et pour les chefs-lieux et escales (55 %) contre 12 % dans les villages ruraux. Le taux moyen est monté à 28 % en 1960-1961.

Mais par rapport au développement économique et culturel, la déficience la plus accusée du système scolaire actuel se manifeste dans les campagnes où les jeunes scolarisés quittent presque tous leur village pour la ville, l'école n'ayant pas contribué à leur faire prendre conscience de la dignité du travail de leur terre et ne leur ayant pas appris les techniques agricoles modernes. Ainsi, la scolarisation ne modifie pratiquement pas la mentalité du groupe villageois et ne procure pas au monde rural les élites qui lui font cruellement défaut.

La diversité des climats (climat soudanien sur presque tout l'ensemble du pays, sud-saharien à l'extrême nord; sub-canarien du Cap-Vert à la Mauritanie; sub-guinéen en Casamance), résulte d'une disparité importante de la pluviométrie selon les régions : 350 m/m d'eau par an à Podor (Fleuve), contre 1.800 m/m à Oussouye (Casamance).

Le climat, le peuplement et les activités économiques permettent de distinguer *six grandes régions naturelles* qui correspondent (en général largement) aux régions administratives actuelles :

- La Vallée du Fleuve Sénégal;
- La Région Sylvo-pastorale;
- Le Sénégal oriental;
- La Casamance;
- La zone arachidière;
- La Région maritime (de Saint-Louis à l'estuaire du Saloum) où se trouve Dakar.

La population totale actuellement estimée à 3.100.000 habitants occupe très inégalement la surface du territoire.

Pour une densité moyenne de 15 habitants au kilomètre carré, on compte :

- 40 à 70 habitants au kilomètre carré dans le Sine-Saloum;
- 35 à 45 habitants au kilomètre carré dans la Vallée du Fleuve;
- 25 habitants au kilomètre carré en Basse Casamance;
- 9 habitants au kilomètre carré en Haute Casamance;
- 2 habitants au kilomètre carré dans la zone Sylvo-pastorale.

La composition par ethnie est la suivante :

- Les Quoloffs représentent 36 % de la population;
- Les Peulhs 17,5 %;
- Les Sérères 16,5 %;
- Les Toucouleurs 9 %;
- Les Diolas 9 %;
- Les Mandingues 6,5 %.

La structure par âge de la population africaine fait apparaître que : les enfants de 0 à 14 ans représentent 41 % de la population; les adultes de 15 à 59 ans, 52 %; et ceux de 60 ans et plus, 7 %. Les données révèlent la jeunesse de la population, élément très positif, car source de dynamisme. Cette potentialité est soutenue par un taux de croissance annuel de 2 à 2,5 %, ce qui signifie que la population sénégalaise augmentera du simple au double dans les trente années à venir.

Environ 20 % de la population totale est concentrée dans les villes (plus de 2.000 habitants). Une partie de ces urbains cultive également la terre et la forte migration saisonnière de Toucouleurs, Diolas et Sérères vers Dakar, rend ce chiffre très relatif. Néanmoins, le nombre d'habitants dans les grands centres augmente sans cesse, sans pour correspondre autant à une croissance proportionnelle des activités économiques productives.

On a estimé à plus de 50 % la population active. Ses activités s'exercent dans trois secteurs qui rassemblent toutes les formes économiques actuellement pratiquées : le secteur primaire et traditionnel, le secteur secondaire, le secteur tertiaire.

Dans le secteur traditionnel qui occupe 85 % de la population active :

- 80 à 85 % des travailleurs sont agriculteurs;
- 10 à 15 % combinent cette activité avec l'élevage sans qu'il y ait association technique de la culture et de l'élevage;
- 2 à 3 % sont uniquement pasteurs;
- et l'on compte 1 % de pêcheurs.

Le secteur secondaire représente environ 8 % de la population active. Les effectifs qui y sont employés se répartissent approximativement en 6/10^e d'artisans et 4/10^e de travailleurs industriels.

Le secteur tertiaire est plus hétérogène, puisqu'il réunit à la fois les 2/3 des salariés et les 3/4 des non-autochtones. Les ouvriers et employés au service de l'administration et d'entreprises publiques ou privées, représentent 7 % de la population. Enfin, le secteur des administrations distribue la moitié des salaires.

Ces données qui portent sur la répartition des travailleurs dans les différents secteurs d'activité, doivent cependant être considérées en fonction d'un sous-emploi saisonnier en milieu rural (4 à 5 mois pendant la saison sèche) et chronique dans les centres urbains (30 % environ de la population travaillant dans l'agglomération dakaroise).

En résumé, une population jeune, rurale à 80 %, voit ses besoins essentiels encore largement insatisfaits, en dépit des efforts considérables entrepris depuis dix ans.

B. — La satisfaction des besoins.

Du point de vue de l'hygiène et de la santé, on enregistre encore des carences alimentaires au cours de l'année est très inégale; partout dans le monde rural existe une « période de soudure » variant de 1 à 5 mois selon les régions et les ménages. L'ensemble de la population ne souffre pas d'une sous-nutrition caractérisée. D'après les enquêtes récentes, la valeur calorifique moyenne de la ration alimentaire varie entre 2.300 et 2.900 calories. Mais elle est souvent mal équilibrée : le manque de vitamines et de protéides animales est particulièrement sensible; sauf dans les grandes villes et dans les zones qui leur sont proches, la consommation de la viande est insuffisante; celle de poisson augmente, mais reste encore faible dans les zones rurales. Sans constituer un appoint régulier, la consommation de fruits et légumes verts existe partout et aurait tendance à se développer.

Du point de vue de l'hygiène et de la santé, on enregistre encore de nos jours un niveau de santé déficient pour l'ensemble de la population, bien que les villes possèdent un équipement sanitaire plus important que les campagnes. L'insuffisance de moyens de lutte contre les grandes endémies, la propagation rapide des épidémies, le manque d'hygiène et les carences alimentaires, entraînent une mortalité très élevée, en particulier chez les enfants, pendant les premiers mois de la vie (période de sevrage souvent difficile).

Le système éducatif est encore caractérisé par la faible intégration des différentes formes d'éducation qui existent au Sénégal. A côté de l'éducation traditionnelle, qui est l'œuvre exclusive de la famille et du village, à côté de l'éducation religieuse, coexistent les cycles scolaires classiques qui s'inspirent tous du système français. L'enseignement primaire est relié de façon satisfaisante à l'enseignement secondaire, mais ces deux cycles n'ont que peu de liaisons avec l'enseignement technique.

L'alphabétisation des adultes ne résulte pas encore d'une action systématique et coordonnée, malgré l'étendue des besoins : le nombre d'adultes analphabètes est de l'ordre de 95 % dans le monde rural, 75 % des hommes habitant Dakar et 97 % des femmes.

Dans l'ensemble, cependant, et si l'on compte l'enseignement privé qui est correctement relié à l'enseignement public, le taux de scolarisation estimé pour l'ensemble du Sénégal était de l'ordre de 23 % (1959-1960), avec une forte prédominance pour les grandes villes (57 %) et pour les chefs-lieux et escales (55 %) contre 12 % dans les villages ruraux. Le taux moyen est monté à 28 % en 1960-1961.

Mais par rapport au développement économique et culturel, la déficience la plus accusée du système scolaire actuel se manifeste dans les campagnes où les jeunes scolarisés quittent presque tous leur village pour la ville, l'école n'ayant pas contribué à leur faire prendre conscience de la dignité du travail de leur terre et ne leur ayant pas appris les techniques agricoles modernes. Ainsi, la scolarisation ne modifie pratiquement pas la mentalité du groupe villageois et ne procure pas au monde rural les élites qui lui font cruellement défaut.

